

La lettre du projet

Bulletin interne n° 12 – juin 2018

Développement
Durable

« Dans un environnement qui change, il n'y a pas de plus grand risque que de rester immobile. »
Jacques CHIRAC

BILAN 2017 DE LA GESTION DES DECHETS

Pour chaque déchet généré, il convient de faire des choix dans le mode de traitement, ce qui consiste à prioriser dans cet ordre (Article L541-1 du Code de l'environnement) :



- 1) La préparation en vue de la réutilisation
- 2) Le recyclage
- 3) Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique
- 4) Et enfin l'élimination (incinération sans valorisation énergétique ou enfouissement)

Depuis 2011, des indicateurs permettent de mesurer et suivre l'évolution de la production de déchets à AURAL ainsi que les coûts d'élimination.

A ce jour, 19 filières sont en place à AURAL. La filière Déchets issus des médicaments a été déployée en 2017

➤ Le réemploi et la réutilisation :

- Les associations **SALAMA** (aide humanitaire et promotion de la santé et du système de soins dans la province de Mahajanga à Madagascar) et **Parrains de l'Espoir** (aide humanitaire et développement solidaire à l'international) ont respectivement reçu **10 et 15 lits médicaux**.



- **20 patients** en dialyse à domicile ont bénéficié d'un don de tensiomètre avec brassard.

- Les **cartouches d'imprimantes lasers vides** (137 unités) sont collectées par le service logistique et sont remises à une société spécialisée (LVL) : 36 % sont remises sur le marché sous forme générique après remplissage. L'association **Enfance et Partage** bénéficie chaque année d'un versement financier par la société **LVL**.

- Divers **éléments d'ameublement** ont été donnés à la **Communauté d'Emmaüs** de Strasbourg.

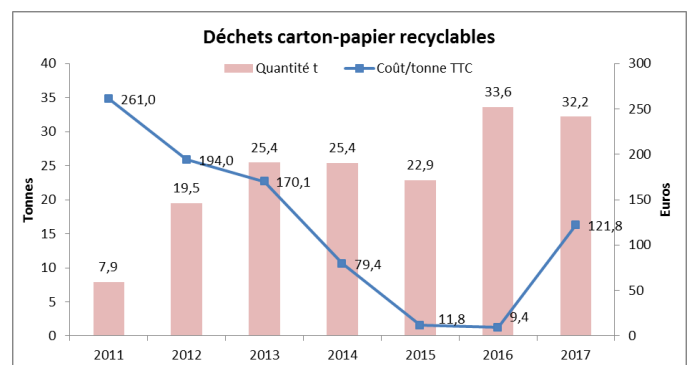
➤ Le recyclage (valorisation matière) :

Plusieurs filières sont en place afin de permettre le recyclage des déchets :

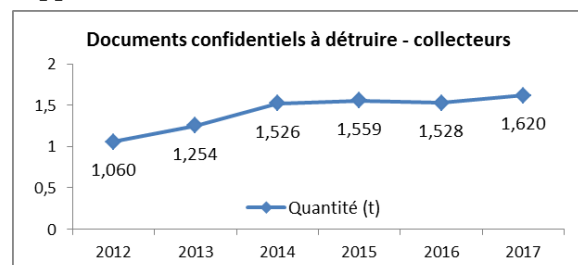
- Les **papers de bureau, petits cartons, cahiers, classeurs en carton** et **bouteilles de boisson en plastique** sont collectés dans les **éco-cartons** (à disposition auprès du service logistique). Ils rejoignent les **cartons d'emballage** (qui sont collectés sur les autres sites également) et sont éliminés via le compacteur carton situé à Bergson dans lequel le service logistique y jette également tous les **films plastique d'emballage**.



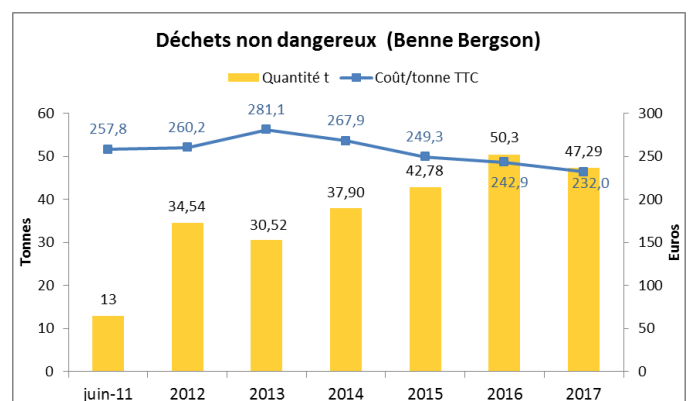
Après une augmentation du tonnage de déchets en 2016 (+ 47%), une légère diminution est constatée : -2,8%, soit 32,2 tonnes en 2017, auxquelles s'ajoutent 2,5 tonnes de film plastique.



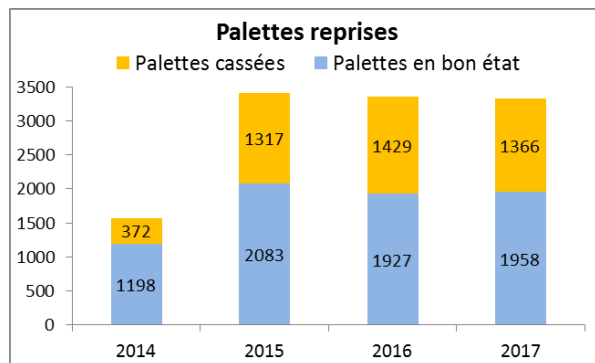
- Les **documents confidentiels** collectés dans les containers métalliques sont également recyclés après broyage (+6%, installation d'un collecteur supplémentaire à Sainte Anne courant 2016).



- Une benne de 30 m³ installée à Bergson permet de collecter les **déchets non dangereux** : principalement ordures ménagères et bidons vides, parfois en provenance des autres sites. Le prestataire, qui procède au tri des déchets éliminés dans cette benne, recycle les **bidons en matières plastiques PEHD**. Evolution 2017 : -6%.



- les **palettes en bois** sont rachetées et remises sur le marché après réparation si nécessaire. Les palettes trop abîmées sont éliminées via la filière déchets bois du prestataire. Evolution 2017 : -1% (3 324 palettes).



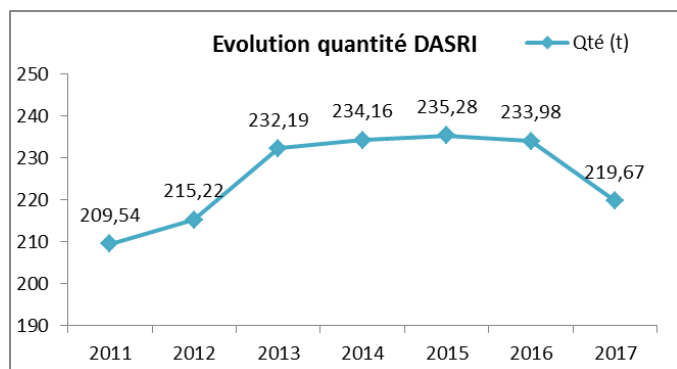
D'autres filières en place permettent une valorisation « matière » des déchets : **piles et batteries usagées, consommables des photocopieurs usagers, déchets métalliques, déchets d'équipements informatiques et électroniques, déchets d'éléments d'ameublement, lampes et tubes recyclables...**

➤ **La valorisation énergétique :**

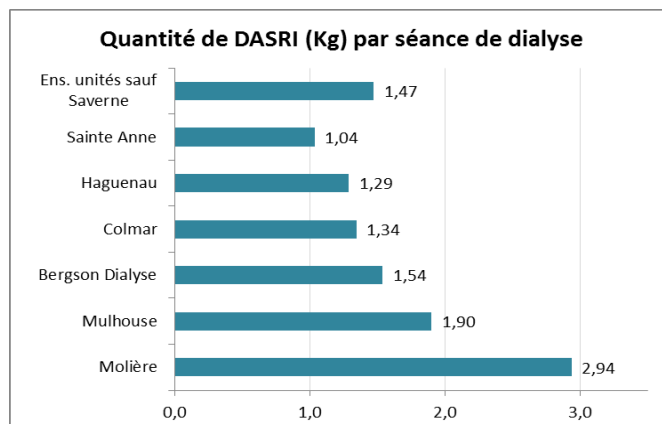
- Les **déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI)** sont des déchets dangereux qui nécessitent d'être incinérés dans une unité de traitement spécialisée. Les installations sont équipées de systèmes de traitement et d'épuration des fumées avant rejet dans l'atmosphère. **L'énergie thermique** dégagée par les installations d'épuration et de traitement des fumées est récupérée et **valorisée sous forme d'électricité et/ou de vapeur.**



En 2017, la quantité de DASRI produite à AURAL a diminué de 6,1 %.



Le tonnage 2017 des DASRI par site a été rapporté au nombre de séances d'hémodialyse réalisées :



Le poids des **DASRI à Saverne** est une estimation, il est donc exclu du calcul ci-dessus. Une évaluation a été faite en juin 2017, et le poids moyen était de 1,39 kg par séance.

Le poids des **DASRI de l'activité de dialyse péritonéale** (convertie en équivalents-séances) et de l'activité **d'hémodialyse à domicile** est évalué à 1,2 kg par EQS (-16,4% en 2017).

Concernant l'activité d'HAD, le poids par journée d'hospitalisation a été évalué à 0,64 kg (+28,2% en 2017).

- La filière relative aux **déchets issus des médicaments** a été mise en place au cours de l'année 2017. Ces déchets étaient auparavant mélangés aux DASRI, soit une cumulation du risque infectieux et du risque chimique. 210 litres de DIMED ont été traités en 2017.



En cours de déploiement :

- La collecte et l'élimination des emballages de produits chimiques dangereux ;



- Fin de l'utilisation de la vaisselle jetable pour les patients en unité de dialyse.

En cours de réflexion :

- La collecte des bouchons ;
- La collecte des stylos et feutres usagés.

Le **bilan 2017 de la gestion des déchets** est consultable dans son intégralité en Bibliothèque. Vous y trouverez également tous les indicateurs financiers relatifs à la gestion des déchets :

<\\SRV\FIC\bibliotheque\Développement Durable\DémarCHE DD\DECHETS\2017 Bilan Gestion des déchets.pdf>

Le saviez-vous ?



Le décret du 30 août 2016 précise les modalités de mise en œuvre de la limitation des gobelets, verres et assiettes jetables en matière plastique. Pour rappel, la loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit qu'à **partir du 1^{er} janvier 2020, la mise à disposition des gobelets, verres et assiettes jetables en matière plastique soit interdite**, à l'exception de ceux compostables en compostage domestique et constitués de matières biosourcées pour tout ou partie.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

A suivre...

Pour toute question relative aux informations contenues dans ce bulletin, vous pouvez contacter **Emilie FLUCKIGER**, chargée de projets qualité et développement durable.